

8/ Pourquoi avoir parlé de 2 millions de bénéficiaires de la pension minimum alors qu'ils ne seront au final que quelques milliers ?

(Question posée le 28.01.2023 – Réponse publiée le 20.04.2023 après la décision du Conseil constitutionnel)

2 Millions, ce n'est pas le nombre de personnes qui bénéficieront de la retraite minimum à 85% du SMIC (qui est la revalorisation maximum), mais **le nombre de personnes qui bénéficieront d'une revalorisation de leur pension :**

- **1,8 million de retraités actuels** bénéficieront d'une revalorisation sans précédent de leur pension de base, en moyenne de 600 € par an (pour un coût de 1 Md€).
- **200 000 futurs retraités par an**, soit 1 départ sur 4, verront leur pension augmenter, en moyenne de plus de 400€ par an (pour un coût de 0,7 Md€).

En effet, notre système de retraite permet d'assurer un niveau de pension minimale aux **retraités ayant eu une carrière complète mais ayant cotisé sur des revenus faibles**. Chaque année, 20% des nouveaux retraités bénéficient de ce mécanisme de rattrapage, appelé Minimum Contributif (MICO). Ce sont principalement des personnes à temps partiels, ayant eu des carrières hachées ou des indépendants. Il faut ajouter à ce Minimum Contributif la pension complémentaire (AGIRC-ARRCO) dont le niveau est proportionnel au salaire.

Pour aller + loin :

Pour une carrière complète, ce Minimum Contributif (MICO) vient actuellement relever la retraite de base à **684 € / par mois (MICO de base)** pour les personnes ayant cotisé **moins de 120 trimestres**, et à **748 € / mois** pour les assurés ayant cotisé **au moins 120 trimestres, soit 30 annuités (MICO majoré)**.

Les évaluations montrent que les mesures proposées dans la réforme conduisent à une **hausse de 2.5 à 5% de la pension moyenne pour les 40% des plus modestes** (les 4 premiers déciles).